

# Consultation communautaire pour le budget municipal de 2015

Le processus budgétaire de  
2015 débute maintenant.  
***Prenez part aux décisions.***

Le mardi 20 janvier 2015  
À compter de 16 h  
Salle du Conseil, Place Tom Davies  
200, rue Brady, Sudbury

**Budget15**  
*Prenez part  
aux décisions!*

Conformément à l'engagement du Conseil municipal à maintenir un équilibre entre le besoin de procurer des services efficaces de premier ordre et le désir de minimiser les impôts fonciers, Comité des finances et de l'administration du Grand Sudbury désire obtenir vos commentaires sur le budget municipal de 2015.

Comité des finances et de l'administration est à la recherche de solutions créatives pour réaliser des économies ou accroître les recettes dans le cadre de son plan de viabilité financière à long terme. Si vous avez des suggestions de possibilités financières pour notre Ville, cette séance de consultation communautaire vous donnera l'occasion d'en parler.

Cette consultation communautaire vous donnera aussi l'occasion de présenter une demande financière. Votre demande doit respecter la vision, la mission et les valeurs de la Ville, lesquelles parlent de la qualité de vie, de l'excellence du service, de l'innovation et du développement social, environnemental et économique de notre communauté.

Pour faire une présentation devant le Comité des finances et de l'administration, veuillez vous inscrire par téléphone, au 3-1-1, ou par courriel, à [budget@grandsudbury.ca](mailto:budget@grandsudbury.ca).

### **Vous ne pouvez pas assister à la séance du 20 janvier?**

Faites-nous parvenir vos commentaires écrits. Rendez-vous dans notre site Web à [www.grandsudbury.ca](http://www.grandsudbury.ca) pour soumettre vos commentaires écrits. Tous les commentaires écrits doivent être soumis avant le vendredi février 6 2015 et seront examinés dans le cadre du processus budgétaire de 2015. Les formulaires sont disponibles aux Centres de services aux citoyens. Informez-vous sur les heures d'ouverture en composant le 3-1-1.

